

Compte-rendu provisoire de l'Assemblée des conseillers du 14 novembre 2023

Membres votants		Présents	Absents	Procuration à
M. Philippe SETTON	Ambassadeur de France au Japon		x	Mme Penilla
M. Nicolas THIRIET	Ministre conseiller		x	Mme Penilla
Mme Christine SIMON	Secrétaire générale de l'Ambassade		x	Mme Penilla
M. Charles-Henri BROSEAU	Conseiller culturel		x	Mme Penilla
M. Guillaume CARIO	Délégué de la Direction AEFÉ Chef du secteur Asie	x		
Mme Frédérique PENILLA	Conseillère culturelle adjointe	x		
M. Marc-Antoine HUREAU	Consul		x	Mme Penilla
M. Jean-Christophe BILLAUD	Adjoint du consul		x	Mme Campels
M. Eric MOLAY	Attaché de coopération universitaire et attaché pour le français	x		
Mme Jessica N'KOUMBA N'KOUMBA	Gestionnaire comptable-Régie attachée à l'Ambassade		x	
M. Thierry VIAL	IEN en poste à Hanoï		x	Mme Campels
Mme Anne-Laure CAMPELS	Directrice générale de la Fondation	x		
M. Claude OULHEN	Secrétaire général de la Fondation	x		
M. Jean-Idriss RAGOUVIN	Proviseur adjoint	x		
M. Richard TEISSONNIERE	Directeur du primaire	x		
M. Pierre RICHE	Représentant des parents d'élèves	x		
M. Pierre-François VILQUIN	Représentant des parents d'élèves	x		
M. Jérôme CHOUCHAN	Président de la CCIFJ		x	
M. Thierry CONSIGNY	Conseiller des Français de l'étranger	x		
M. François ROUSSEL	Conseiller des Français de l'étranger	x		
M. Patric PACHON	Représentant des anciens élèves	x		
Membres invités				
M. Alexandre JOLY	Conseiller des Français de l'étranger		x	

Mme Marie-José MARIE	Conseillère des Français de l'étranger		x	
----------------------	--	--	---	--

Nombre de présents votants : 12

Nombre de procurations : 7

Nombre de votants totaux : 19

Quorum atteint

Ouverture de la séance à : 17h07

Secrétaire de séance : M.RAGOUVIN

Secrétaire de séance adjoint : M.RICHE

1. Désignation du Président de séance

Mme PENILLA se propose pour la présidence de cette assemblée.

Pour vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation du PV de la réunion du 15 mars 2023.

Une modification :

Fin de PV :

“Concernant la sollicitation de l'AEFE, M. Cario explique que l'opérateur public apporte sa contribution avec une aide nette de 2950€ par élève actuellement” (et non 1700).

M. Vilquin demande en précision si les bourses sont inclus dans ce montant. M.Carion lui en fait confirmation.

Pour vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

3. Nouveaux conseillers et administrateurs

Nouveaux administrateurs :

Mme Claudia Scherer-Effosse, directrice générale de l'AEFE, présidente de la Fondation et présidente du Conseil d'administration, remplace M. Olivier Brochet

M. Pierre Riche, représentant des parents, remplace M. Hugo Catherine

M. Jérôme Chouhan, président de la CCIFJ, représenté par Monsieur Lionel Vincent, remplace M. Armel Cahierre

Invités :

M. Eric Molay, attaché de coopération universitaire et attaché pour le français, au service culturel de l'Ambassade, remplace M. Airy Quilleré

M. Alexandre Joly, conseiller consulaire, remplace Mme Valérie Moschetti

Nouveaux conseillers :

M. Pierre Riche, représentant des parents, remplace M. Hugo Catherine

M. Eric Molay, attaché de coopération universitaire et attaché pour le français, au service culturel de l'Ambassade, remplace M. Airy Quilleré

M. Jérôme Chouhan, président de la CCIFJ, représenté par Monsieur Lionel Vincent, remplace M. Armel Cahierre

Invité :

M. Alexandre Joly, conseiller consulaire, remplace Mme Valérie Moschetti

Pour vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

4. Grandes orientations budgétaires 2023-2039

Rappel par la Présidente de l'Assemblée des conseillers sur la stricte confidentialité des documents distribués et des échanges tenus, en amont du conseil d'administration.

Lors du précédent conseil d'administration, la direction du lycée s'est engagée à travailler sur des projections financières et budgétaires jusqu'à l'horizon 2039.

Les documents présentés sont le résultat des analyses faites : Mme Campels présente la méthode de calcul qui a été appliquée et tient à remercier M. Oulhen et les personnels du service financier, en particulier Mme Marinho, qui ont travaillé sur ces projections très fines.

Le calcul des dépenses a été effectué sur la base, parfaitement connue, des dépenses actuelles de l'établissement (cf COFI). Mme Campels tient à souligner que l'établissement n'a plus, à ce jour, de marges de manœuvre pour réduire les différents postes de dépenses, tous calculés au plus justes, avec des contrats plusieurs fois négociés. Ces dépenses, en particulier de location, de viabilisation et de salaires sont aujourd'hui incompressibles. Elles ont été projetées jusqu'en 2039, en tenant compte des différentes évolutions possibles :

- dates de renégociations des contrats (2025, 2030 et 2035) ;
- date de renégociation du bail de location du terrain site principal ;
- évolution de la masse salariale (GVT, départs en retraite, création de postes...), sur la base de l'actuelle grille salariale.

Mme Campels ajoute qu'il y a d'autres aspects concernant les dépenses, comme la problématique sur le service des transports et l'augmentation des coûts, avec un impact possible dans les mois qui viennent. Elle alerte sur l'évolution des effectifs et le problème structurel d'accueil : nous ne pouvons passer à 5 divisions par niveaux.

Les recettes ont été prévues en fonction de l'augmentation possible des effectifs : cette augmentation a été projetée de manière très raisonnée.

Les augmentations de droits de scolarité proposées chaque année sont celles qui ont été calculées pour que chaque exercice budgétaire réponde à 4 objectifs :

- le retour immédiat à un budget à l'équilibre ;
- le retour à un fond de roulement répondant aux normes prudentielles ;
- la nécessité pour l'établissement de pouvoir répondre sur fonds propres aux travaux qui seront de plus en plus nécessaires en raison du vieillissement des bâtiments afin de garantir un cadre de travail et de vie sécurisées et agréables ;
- la nécessité de dégager une trésorerie pour les futures opérations immobilières.

Mme Campels rappelle enfin que l'exercice de projections financières sur 15 ans comporte une forte part aléatoire et que cette feuille de route sera évolutive et amenée à être ajustée en fonction d'une réalité qui pourrait être différente, en particulier si un scénario catastrophe se produit.

M. Oulhen, DAF, détaille ces grandes orientations budgétaires. Il complète les propos de Mme Campels sur les ajustements nécessaires avec des coûts évolutifs sur les années à venir : taux de change, aléas, évolution des effectifs... Il expose la condition pour atteindre l'objectif 2 (FDR) : les frais de scolarité devront évoluer en parallèle des frais de fonctionnement.

M. Riche questionne sur le manque d'anticipation et les erreurs possibles. Mme Campels explique que son travail était de se projeter et pas de commenter les 15 dernières années. Elle ajoute qu'il y a un pilotage stratégique fait par les CA précédents et des décisions prises par les administrateurs.

M. Pachon explique que pour le transport scolaire la problématique serait conséquente pour les familles. Mme Campels et M. Oulhen apportent des éléments de compréhension (situation de la compagnie de transport, évolution des effectifs en baisse constante et des coûts...). M. Oulhen se dit très pessimiste.

M. Riche propose de consulter davantage les familles.

M. Consigny interroge M. Oulhen sur la privatisation de la cantine. Ce dernier exprime un avis positif. Le système antérieur n'était pas pérenne. Il précise que le contrat actuel court jusqu'en 2025.

M. Consigny estime que les entreprises présentes au lycée devraient être plus sollicitées en termes de relais de financement. M. Oulhen explique que les contributions sont limitées et que le plan de contribution est en baisse (départ de Nissan). Mme Campels complète la réponse de M. Oulhen : l'établissement a rencontré quelqu'un pour le missionner sur la recherche de partenariat et de sponsoring.

M. Oulhen, en réponse à une question de M. Pachon sur la place de la mairie de Kita-ku, explique que les négociations sur les loyers ont été compliquées et que nous ne sommes pas en position de force.

M. Roussel exprime l'utilité de ce tableau pour les familles. Il souhaite que l'Etat français aide davantage et avance que l'augmentation des frais de scolarité ne peut pas être la seule variable d'ajustement.

Il exprime le besoin d'une autre stratégie au regard des effectifs à venir et questionne l'Ambassade sur sa stratégie à venir pour que les enfants français puissent être scolarisés.

M. Cario apporte des éléments de réponse: dans les grandes villes, le modèle est d'avoir un établissement partenaire. Pour lui, il est certain qu'à terme il faudra un autre établissement.

Les membres expliquent leur difficulté à se positionner sur un vote ; Mme Penilla propose de neutraliser le vote et de le transformer en un avis sur le travail de l'équipe. Les membres de l'assemblée reconnaissent un travail de qualité.

5. Augmentation des droits de scolarité 2024-2025

En fonction des projections ainsi réalisées, une augmentation de 10% des droits de scolarité permettrait de présenter en mars 2024 un budget à l'équilibre.

Pour avis :

Pour : 14

Contre : 5

Abstention : 0

M. Riche se fait écho des questionnements des familles. Les décisions antérieures ont malgré tout impacté la situation et amènent cette augmentation de 20%. Il explique que les familles n'ont pas ressenti d'explications claires.

M. Cario trouve remarquables les décisions prises dans le cadre de cette assemblée et du CA car c'est ce qui sauvera l'établissement.

M. Consigny demande si une réflexion est envisagée sur un projet d'établissement sur les 15 ans à venir (internat, bac pro...). Mme Campels explique certaines contraintes (occupation de l'espace, capacité d'accueil, coût d'investissement...).

M. Cario confirme que l'on peut avoir cette projection et réflexion sur 15 ans.

Fin de la séance à 18h50.